

Conseil municipal du 22 novembre 2018 (suite)

13| Subvention d'une surcharge foncière - construction d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Le Conseil municipal, à la Majorité (M. Vaillant, M^{me} Chartol, M. Ser, M^{me} Guin ayant voté contre), rapporte la délibération n°DEL-2015-12-138 du 18 décembre 2015 approuvant le versement d'une subvention de 590 000 € au titre d'une surcharge foncière au profit de la SA HLM Axentia pour le projet de construction d'un EHPAD public départemental et de logements sociaux et approuve le versement d'une subvention de 295 000 € au titre d'une surcharge foncière au profit de la SA HLM Axentia pour la construction d'un EHPAD public départemental.

14| Débat d'Orientation Budgétaire - Année 2019

Le Conseil municipal, à la Majorité (M. Vaillant, M^{me} Chartol, M. Ser, M^{me} Guin s'étant abstenus), prend acte du Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire de la Commune et de l'Assainissement pour l'année 2019 présenté en séance et dit que le rapport sera mis en ligne sur le site internet de la Ville et transmis à la Préfecture de l'Essonne et à Monsieur le Président de la Communauté Paris-Saclay.

15| Dépistage bucco-dentaire dans les écoles primaires - tarification des professionnels de santé et modalités de révision

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, fixe pour l'année 2018-2019 les tarifs relatifs au dépistage bucco-dentaire dans les écoles primaires et précise que le taux horaire de la prestation sera

révisé chaque année en fonction de l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique, le montant des autres indemnités demeurant inchangé.

16| Avenant n°1 aux marchés d'entretien des espaces verts de la ville n° AO-2015-04-A (lot 1) et AO-2015-04-B (lot 2)

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, approuve l'avenant n°1 aux marchés d'entretien des espaces verts confiés à la société Voisin, 5 Grande Rue à Limours (91470) et autorise le Maire à les

17| Convention de prise en charge partielle des dépenses d'intervention sur des voies privées ouvertes à la circulation publique

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, approuve les termes de la convention de prise en charge partielle des dépenses d'intervention des voies privées ouvertes à la circulation publique présentée en séance et autorise le Maire à la signer.

18| Interventions extérieures

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, autorise le Maire à recruter des agents non titulaires sur la base des éléments de rémunération présentés en séance.

19| CPS - Transfert du personnel de la voirie d'intérêt communautaire - Mise à jour du tableau des effectifs de la commune

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, autorise le Maire à signer l'annexe 1 à la décision conjointe de transfert de personnel de la « Voirie » d'intérêt communautaire présentée en séance et accepte de procéder aux mouvements sur le

tableau des effectifs de la Ville de deux agents en conséquence.

20| CPS - Avenant à la convention de mise à disposition partielle d'agents de la commune au profit de la Communauté Paris-Saclay et de service pour l'exercice de la compétence voirie d'intérêt communautaire

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, approuve les modifications de l'article 2 de la convention de mise à disposition partielle d'une partie de son personnel, agents de la commune de Villebon-sur-Yvette à la Communauté Paris-Saclay dans les conditions suivantes et reprises dans l'annexe 1 de la convention :

- Pour l'exercice de la mission « Gestion Administrative des services », la Ville met à la disposition de la Communauté Paris-Saclay 1 ETP.
- Pour l'exercice des missions de « Gestion et Conservation du Domaine Public », la Ville met à la disposition de la Communauté Paris-Saclay 0,12 ETP.

Et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

21| Motion de soutien au personnel en charge de la collecte des déchets pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Conseil municipal, à la Majorité (Contre : 25, Pour : M. Vaillant, M^{me} Chartol, M. Ser, M^{me} Guin), rejette la motion de soutien au personnel en charge de la collecte des déchets pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse telle que présentée en séance.

Orpi
Des femmes et des hommes pour votre bien

Vendre | Acheter | Louer | Faire gérer

Pour Particuliers et Professionnels

villebon@orpi.com
contact91@orpi.com

01 69 31 91 91

BRASSERIE DES SPORTS
TABAC - BAR - PMU - LOTO - PRESSE
SERVICES BANCAIRES - RELAIS PICKUP

Nouveaux horaires
Ouvert de 7 h à 20 h Lundi, mardi, jeudi et vendredi
Samedi 8 h - 20 h et Dimanche 8 h - 14 h
Fermé le mercredi

104, rue des Casseaux - 91140 VILLEBON/YVETTE
Tél. : 01 60 10 19 47